

Conseil municipal du 01 décembre 2015

Présents : Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Christian LETOVANEC, Marc LYKO, André MEGE, Bernadette MONNET, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ,
Arrivée 20h30 : Corinne LAGUT,
Absents excusés: Christine PAPON, Julie PEYRARD, Nicolas LAMBERT,
Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 3 Novembre (unanimité)

Urbanisme :

- PC déposé pour maison individuelle Route du Bourg
- Réunion en mairie le 06 nov suite aux problèmes d'eaux pluviales sur des terrains privés : lotissement La Noyeraie et rue de la Viale.

Voirie :

- Glissement Route du Bourg : attestation déchargeant la propriétaire de toute responsabilité. Travaux commencés ce jour.

Bâtiments communaux :

- Faucardage des roseaux de la station d'assainissement effectué : transfert total de la maintenance à l'agglomération au 01 janvier 2016.

Travaux école :

- 18 Nov levées de certaines réserves
- Inauguration le 19 Décembre à 11h00

Agglomération :

- Nouveau périmètre de l'agglomération proposé par Mr Le Préfet : ajout des communautés de communes de la Raye et du Pays de l'Herbasse :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : (Par 11 Pour, 0 Contre, 2 Abstentions)
émet un avis défavorable à la proposition de schéma du Préfet de la Drôme
- Compétence : Apprentissage de la natation
- Réflexion sur les services communs proposés par l'agglomération : informatiques, archives... ; matériel festif rendu à la ville de Romans

Elections Régionales:

9 listes se présentent, planning des permanences pour les 2 tours

Subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide: (Par 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- De ne pas verser la subvention prévue au BP 2015 pour le centre Léon BERARD
- De verser une subvention d'un montant de 500€ à L'Association pour les Paralysés de France

Divers :

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide: Par 11 pour, 0 contre, 1 abstention
D'accorder l'indemnité de conseil au Receveur municipal
Que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies. Soit un montant brut d'indemnités de 380.40 €.
De demander le concours du Receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance pour 2016.
- Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les réserves mentionnées dans l'EXE 9, signé le 24/7/2012, pour le Lot 2 SARL DIDIER Pierre et fils, pour les travaux « Construction d'une chaufferie bois à Geyssans » ne sont que levées partiellement. En effet le bardage et les clous non adaptés devaient être changés.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide: Par 12 pour, 0 contre, 0 abstention
De verser à l'entreprise DIDIER Pierre et fils, comme rendu de retenue de garantie, la somme de 355.09€ TTC correspondant à la moitié de la retenue initiale.
D'encaisser au compte 7718 du budget le reste de la retenue de garantie initiale soit un montant de 355.09€ TTC
- Mention des décisions prises par Mr Le Maire concernant les avenants au marché de l'école
- Repas des aînés le 5 décembre
- Desserte forestière réunion le 15 Décembre : état des lieux des chemins forestiers
- Démonstration de matériel alternatif de désherbage. Bilan à un an du plan de désherbage communal avec le bureau d'étude : beaucoup de progrès, améliorer encore la communication sur ce sujet sensible
- Pose des illuminations

Evénements du mois : (novembre)

- 06 Conseil d'école : projet, horaires...
- 09 Réunion bureau agglo
- 10 Conseil vie sociale ITEP les Collines : voirie d'accès....

17 Réunion assainissement : transfert total de la maintenance de la station d'épuration de Geysans à l'agglomération
24 Réunion SAGE St Donat gestion des eaux
26 Conseil communautaire : vote de l'agglomération pour le schéma de coopération intercommunal proposé par Mr Le Préfet...
27 Comité Syndical SDED

Séance levée à 22h00

Prochain conseil municipal le 5 janvier 2016 à 20h00